

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 29

Après le mot :

« spécifique »,

rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 10 :

« par l'arrêté prévu au même 1°. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.